



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 15 décembre 2020 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 722-21 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à compter de ce jour, soit le 16 décembre 2020 et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le www.ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 16 décembre 2020.

Frédérick Brault
Directeur général et secrétaire-trésorier